



Nettoyage au CEA Saclay

UN DÉMARRAGE CHAOTIQUE AVEC ATALIAN

PRISE DE FONCTION DÉSASTREUSE

Depuis le 1er juillet, le nettoyage du site de Saclay est confié à l'entreprise Atalian en remplacement de la société Onet. Dès les premiers jours, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés.

Au début, tout manquait : tenue de travail, produits, demande d'autorisation d'entrée sur le site. Puis, au compte-goutte, de manière un peu aléatoire, les salariés ont reçu, pour certains, un t-shirt, d'autres un vaporisateur avec un seul produit pour tous les usages, ... Rapidement les salariés se sont également rendu compte que les contrats que leur proposait Atalian comportaient de nombreuses erreurs et incohérences : sur les horaires, sur le temps de travail global, sur leur ancienneté, entre autres ! Malheureusement devant la pression de la hiérarchie, certains salariés ont signé ce type de contrat.

MOYENS INSUFFISANTS ET PRESSION SUR LES SALARIÉS

Le 9 juillet, les représentants du personnel du CEA Paris-Saclay, qui ont dans leur mission l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés du site, quel que soit leur employeur, ont écrit à la direction du CEA pour lui demander que toutes ces détériorations des conditions de travail s'arrêtent. Le lendemain, le 10 juillet, plusieurs salariés d'Atalian ont subi des pressions de la hiérarchie pour leur interdire de parler aux salariés CEA et notamment aux représentants du personnel. Cette interdiction est bien sûr complètement illégale ! Afin d'éviter que s'instaure la loi du silence, les représentants du personnel CEA, sur l'initiative de la CGT, ont déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent.

La direction du CEA a reconnu l'ampleur du problème et s'est engagée à faire respecter le droit du travail.

PROBLÈMES DANS LA PAYE

Puis, début août, se sont ajoutés les problèmes de paye : RIB perdus, salaires envoyés par chèques aux domiciles alors que les salariés ne sont pas chez eux en août ...

À ce jour, selon nos informations, il y a encore des salariés Atalian qui n'ont pas toujours touché leur salaire de juillet !

Par ailleurs, contrairement à ses engagements, Atalian n'a pas repris les mêmes montants de salaires qu'auparavant. Comme par hasard, ces montants sont toujours à la baisse, avec une différence qui peut aller jusqu'à plus de 50 €

LE CEA ET LES APPELS D'OFFRE

Tel que le CEA le pratique depuis des années, le mécanisme d'appel d'offre conduit systématiquement à des dégradations des conditions de travail des salariés. Les sociétés choisies sont souvent les moins-disantes, et bien sûr une fois qu'ils ont passé un contrat moins cher, les sociétés font ensuite pression sur les salariés. Elles augmentent en particulier depuis des années la surface à nettoyer par salarié. Dans de nombreux bâtiments, les salariés absents ne sont pas remplacés et à leur retour ils doivent travailler beaucoup plus pour nettoyer la saleté accumulée.

Les salariés du nettoyage sont entre le marteau et l'enclume car parfois les salariés des installations CEA remontent les problèmes à la société de nettoyage qui, bien sûr, fait pression sur les salariés qui font le travail ...



Le propriétaire et ancien PDG du groupe Atalian, Franck Julien, a été condamné le 2 juillet 2024 par le tribunal correctionnel de Paris à 4 ans de prison, **dont 18 mois ferme**, et 375 000 € d'amende.

Il a été reconnu coupable d'abus de biens sociaux, blanchiment aggravé, complicité de faux et usage de faux.

Cet ancien PDG du géant du service - 67 000 salariés, 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires - a aussi été interdit de gestion pour 3 ans.

👉 Source : Le Monde, 2024

APRÈS AVOIR TOUCHÉ LE FOND, ON CREUSE ?

Le choix d'Atalian semble complètement incroyable. Comment le CEA pourrait s'étonner de la situation actuelle des salariés du nettoyage avec le passif de cette société ?

Cette situation soulève une multitude de questions. **Quels critères sociaux ont été intégrés dans l'appel d'offre passé par le CEA ?** Ont-ils été contrôlés et respectés ?

Comment une entreprise au passif aussi lourd a-t-elle pu être retenue ?

La CGT demande **transparence et contrôle**.

Nous rappelons que les salariés du nettoyage, comme tous salariés, ont droit à :

- Des **contrats clairs et complets**
- Des **salaires à la hauteur de leur expérience**
- Des **conditions de travail dignes**
- Le **respect de leur parole et de leur santé**

**La solidarité entre tous les travailleurs est essentielle.
Restons vigilants et unis.**